



**SERVICE DE PRESSE**

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 84 70 - Fax.: 01 40 52 84 71

## COMMUNIQUE

Fonction Publique d'Etat – retraites de fonctionnaires en Outre-mer – Réforme de l'Indemnité Temporaire de Retraite :

### **Face aux fonctionnaires d'Outre-mer, le gouvernement renie la parole donnée**

Le projet de réforme de l'Indemnité Temporaire de Retraite, présenté en novembre 2008, avait en son temps entraîné, dans les territoires et collectivités d'Outre-mer concernés, un vaste mouvement de grève et de protestation, sa suppression progressive ne tenant aucun compte de ses effets tant sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires retraités que sur les économies locales.

Face aux mobilisations locales et revendications syndicales, le gouvernement s'était engagé, à travers la Loi de 2008, à mettre en place un « *système de compensation, équitable et financièrement équilibré, après négociation avec les représentants syndicaux* » et à déposer « *dans un délai d'un an, un rapport présentant les perspectives d'instauration ou d'extension d'un dispositif de retraite complémentaire pour les fonctionnaires servant outre-mer* » (art 137).

Après un an et demi de silence, seuls les représentants syndicaux de certains territoires ont été invités à la présentation du rapport, lequel conclut, à leur grande stupéfaction, à une fin de non recevoir au mépris de tous les engagements pris : Il n'y aurait aucune raison d'instaurer un régime de substitution à l'I.T.R.!

Malgré ses engagements, le gouvernement revient une fois de plus sur sa parole. De la théorie à la pratique, chacun peut constater le gouffre. Cela est en tout cas révélateur de la conception gouvernementale du dialogue social et d'une forme de mépris de la part de l'Etat employeur.

Pour Force Ouvrière, cela constitue un véritable déni du dialogue social, une méconnaissance des réalités locales et un non respect de la parole donnée.

Force Ouvrière exige le respect de la parole donnée aux fonctionnaires d'Outre-mer et demande l'ouverture immédiate de négociations sur la mise en place du régime complémentaire prévu en remplacement de l'I.T.R.

**Paris, le 23 avril 2010**